

L'an deux mille dix, le cinq novembre à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 27

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 32

**Présents(es)**

Paul ARNOUX,  
Sébastien BERNARD suppléant,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Jean-Marie BLANCHARD  
suppléant,  
Marc BONNARD,  
Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Daniel CHARRASSE suppléant,  
Claire CHASTAN,

Pierre DALSTEIN suppléant,  
Claude DAUMAS suppléant,  
Jacques ESTEVE suppléant,  
Pierre ETIENNE,  
Michèle EYBALIN,  
André FELIX suppléant,  
Alain GABERT,  
Michel GREGOIRE,  
Bernard ILLY,  
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,  
Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Corinne MOREL-DARLEUX,  
Patricia MORHET-RICHAUD,  
Hervé RASCLARD,  
Jean-Louis REY,  
Nicolas ROSIN,  
Eliane TERRAS suppléante

**Pouvoirs**

André AUBERIC à Nicolas ROSIN, Marcel BAGARD à Hervé RASCLARD, Pierre MEFFRE à Marie BOUCHEZ, Christine NIVOU à Michel GREGOIRE, Jean-François SIAUD à Paul ARNOUX

**Excusés(es)**

Annie AGIER, Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Thierry DAYRE, Marie-Christine GIT, Dominique GUEYTTE, Laurent HARO suppléant, Anne-Marie HAUTANT, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Francis RIEU suppléant, Régis ROUMIEU suppléant

\*\*\*\*\*

**Objet : Chèques cadeaux**

Considérant l'excellent travail et la grande implication des agents du Syndicat Mixte des Baronnie Provençales tout au long de l'année 2010, le Président expose au Comité Syndical d'offrir un carnet de chèques cadeaux d'une valeur de 100 € (cent euros) à chacun. Le montant total de 1000€ (mille euros) a été prévu au BP 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

**Approuve :** approuve la proposition du Président

**Habilite :** le Président à signer tout document relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD